

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

Le dispositif comporte systématiquement une évaluation écrite et/ou orale des connaissances et/ou une évaluation de la mise en œuvre pratique des compétences à travers des mises en situation reconstituée sur des plateaux technique, des cas pratique, des jeux de rôles, des maquettes ... Elles ont pour but de permettre une appréciation de la progression de l'acquisition des compétences de l'apprenant.

Le dispositif de suivi et d'évaluation comprend :

1. La vérification de l'acquisition des prérequis avant chaque période de formation,
2. Des évaluations de niveau 2 réalisées pour chaque module de formation en école (évaluation de niveau 2 = examen écrit),
3. Des évaluations réalisées à l'occasion des périodes de consolidation en entreprise. Un livret de suivi de formation constitue le « fil rouge du dispositif », il est renseigné et partagé entre les différents acteurs de la formation (stagiaire, manager, référent, responsable d'unité de formation).

Les niveaux SAMI sont utilisés afin de mesurer le degré d'exigence attendu au regard de chacun des critères d'évaluation fixés ci-après.

Niveau Décision (indiqué entre parenthèses)

S = satisfaisant (Oui) A = acceptable (Oui) M = moyen (Non) I = insuffisant (Non)

Conforme (S ou A) si :

- Absence de remarque significatives
- Défauts mineurs dans l'acquisition des connaissances de base
- Erreurs mineures dans les mises en situation

Non conforme (M ou I) si :

- Les connaissances de base ne sont pas acquises ou partiellement
- Les règles et les procédures ne sont pas connues ou de manière imparfaite
- Erreurs significatives dans la mise en situation

Enfin, l'évaluation est réalisée par un évaluateur, formateur/expert métier, puis par le jury national qui aura notamment pour mission de vérifier la congruence de l'ensemble des évaluations précédentes

Par la voie de la VAE :

L'évaluation se réalise de façon plurimodale. Elle comporte un dossier de validation (livret 2), et éventuellement un entretien avec le jury.

- Le dossier de validation s'apparente à un dossier de preuves.

La mise en situation reconstituée réalisée devant le jury.

- L'entretien éventuel avec le jury : s'agissant d'un dossier déclaratif, l'entretien a pour vocation d'éclairer le jury sur certains points du dossier obscurs ou

incomplets sur lesquels il aurait un besoin d'explicitation. Il s'attache également à vérifier la cohérence, la congruence (le recoupement) entre le dossier et la mise en situation.

Remarque : Tous les blocs d'activités composant la certification peuvent être accessibles par la voie de la VAE.

REGLEMENTATION LIEE AU METIER D'OPERATEUR VOIE :

Pour exercer ses activités, l'opérateur voie doit être habilité à certaines TES (Taches Essentielles de Sécurité).

Il est à noter que ce parcours de formation comprend les items spécifiques nécessaires à l'accès aux habilitations TES requises.

La réussite à ces items permet l'obtention des attestations de formation correspondantes et ainsi la possibilité pour l'employeur de délivrer l'habilitation au certifié dans le cadre de sa prise de fonctions.

PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS LIEES AU HANDICAP :

Dans le cadre de l'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés du 26 avril 2018, SNCF RESEAU réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion de tous et développe une politique d'accompagnement.

Le contenu pédagogique des modules de formation ou les conditions organisationnelles, matérielles, techniques ou humaines de mise en œuvre de la formation sont, au besoin, adaptées pour tenir compte de la spécificité du handicap du travailleur concerné.

Un relais handicap formation est désigné dans chaque centre de formation.

Il a pour mission, en partenariat avec le correspondant handicap & emploi, de coordonner l'accessibilité de la formation et du site : sensibilisation à l'accessibilité des contenus, mise en œuvre concrète des outils matériels et organisationnels.

Concernant les projections d'accès à l'emploi, SNCF RESEAU dispose d'une réflexion en termes de contraintes liées à ses métiers techniques, dont celui d'opérateur voie.

De plus, avant d'accéder à l'exercice de ses missions, le salarié est convoqué à une visite médicale d'aptitude sécurité. C'est le médecin qui apprécie la possibilité pour le salarié d'accéder à ce poste malgré son handicap en tenant compte de l'environnement de travail et de la posture imposée par la fonction.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC 1 : REALISER DES TOURNEES DE SURVEILLANCE DE LA VOIE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1.1 : Préparation d'une tournée de surveillance de la voie, des appareils de voie et des abords	1.1.1 : Identifier les caractéristiques techniques du parcours à surveiller (âges des installations, causes de vieillissement, antécédents...) ; 1.1.2 : Identifier les caractéristiques des appareils de voie à surveiller (nature, type, modèles...) ; 1.1.3 : Identifier le but de la surveillance (surveillance générale, surveillance particulière, relevés de cotes...) ; 1.1.4 : Vérifier son habilitation, ses EPI ; 1.1.5 : Utiliser les documents d'application locaux ; 1.1.6 : Préparer les agrès nécessaires (terminal mobile, carnet, stylo...).	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation à la fin de chaque module	1.1 Restitution des différentes tournées et du descriptif de leurs rôles ; Vérification conforme d'une habilitation selon son principe ; Explication de l'usage des consignes d'établissement ; Description conforme des mesures de sécurité, EPI et agrès nécessaires ;
1.2 : Détection d'anomalie lors d'une tournée de surveillance de la voie, des appareils de voie et des abords	1.2.1 : Observer l'environnement de la voie pour détecter les signes précurseurs d'avarie ; 1.2.2 : Observer les constituants de la voie pour s'assurer de leur conformité (rails, attaches, traverses, ballast) ; 1.2.3 : Détecter les anomalies et/ou usure dues à une défaillance ou une dégradation d'un ou plusieurs constituants de la voie ; 1.2.4 : Détecter les anomalies et risques potentiels dus à l'environnement (arbres dangereux, poussées de végétation, talus, stabilité de la plateforme...) ; 1.2.5 : Identifier et nommer les anomalies.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation à la fin de chaque module	1.2 Détection des signes précurseurs d'avarie proposés dans l'exercice ; Vérification de leur conformité ; Détection des anomalies ou dégradations d'un ou plusieurs constituants de la voie proposées dans l'exercice ; Identification des risques dus à l'environnement proposé dans la mise en situation.
1.3 : Détection d'anomalies lors de relevés de cotes dans les appareils de voie	1.3.1 : Utiliser les instructions et consignes (matériel, outillage, fiches de contrôle...) ; 1.3.2 : Réaliser une auscultation des abouts de cœur ; 1.3.3 : Réaliser les relevés des cotes de protection de pointe et de libre passage d'un appareil de voie ; 1.3.4 : Compléter le compte rendu.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation sur plateaux techniques	1.3 Utilisation conforme aux instructions et consignes ; Relevés des cotes de protection de pointe et de libre passage d'un appareil de voie conformes à la mise en situation ; Compte-rendu complet.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>1.4 : Classement des anomalies selon le degré d'urgence</p>	<p>1.4.1 : Proposer un classement dans l'outil de mobilité en fonction du niveau de risque de l'anomalie ou du danger.</p>	<p>Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation à la fin des modules</p>	<p>1.4 Classement conforme des anomalies par rapport à l'exercice proposé</p>
--	--	--	---

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC 2 : PARTICIPER A LA MAINTENANCE ET AUX TRAVAUX SUR LES CONSTITUANTS DE LA VOIE ET DES ADV

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.1 : Travaux ayant un impact sur la stabilité de la voie	2.1.1 : Identifier les prescriptions technique de stabilité à appliquer en fonction du type de pose de la voie (Barre Normale / Long Rail Soudée) 2.1.2 : Participer, sous la responsabilité d'un agent habilité Taches Essentielles pour la Sécurité (TES), à la préparation (matériel/outillage), à la réalisation et aux contrôles des interventions de maintenance ayant un impact sur la stabilité de la voie (Respect des prescription technique en Barre Normale (BN) et en Long Rail Soudé (LRS) pour tous travaux, entretien des joints, entretien des dispositifs de dilatations...).	Contrôle continu sous forme de questions ouvertes sur papier	2.1 Tous les principes d'organisation de la maintenance VP et VS sont cités Toutes les prescriptions applicables aux voies équipées en BN et en LRS sont citées.
2.2 : Travaux sur les composants de la voie (ballast / traverses / attaches/ rail)	2.2.1 : Identifier le système d'attache ; 2.2.2 : Contrôler/Vérifier l'efficacité et l'élasticité des attaches ; 2.2.3 : Identifier les conditions d'emploi et les critères de remplacement de traverses ; 2.2.4 : Vérifier l'écartement ; 2.2.5 : Contrôler les profils de ballast ; 2.2.6 : Participer, sous la responsabilité d'un agent habilité TES, à la préparation (matériel/outillage), à la réalisation et aux contrôles des interventions sur le rail, les attaches, les traverses, l'écartement et le ballast.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique	2.2 Le système d'attache proposé est identifié ; Le contrôle de l'efficacité et de l'élasticité des attaches est effectué conformément à ses principes ; Les conditions d'emploi et les critères de remplacement de traverses sont cités ; L'écartement est vérifié ; Les différents profils de ballast cités ;
2.3 : Travaux dans les appareils de voie	2.3.1 : Identifier les prescriptions technique de stabilité à appliquer en fonction du type de pose de l'appareil de voie (Eclissés / Incorporés) ; 2.3.2 : Participer, sous la responsabilité d'un agent habilité TES, à la préparation (matériel/outillage), aux vérifications de Famille A, de Famille B, de conformité...	Etude de cas avec analyse de documents	2.3 La technologie des ADV est différenciée vis-à-vis de la stabilité ;
2.4 : Travaux sur la géométrie de la voie (nivellement / dressage)	2.4.1 : Identifier les caractéristiques géométrique de pose de la voie et des appareils de voie ; 2.4.2 : Effectuer les marques d'un chantier simple de nivellement et de dressage de la voie et des appareils de voie ; 2.4.3 : Participer, sous la responsabilité d'un agent habilité TES, à la préparation (matériel/outillage), à la réalisation et aux contrôles des interventions de nivellement et de dressage de la voie et des appareils de voie.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions ouvertes sur feuille	2.4 Les caractéristiques géométrique de pose de la voie et des Adv sont expliquées ; Les marques d'un chantier simple de nivellement et de dressage de la voie et des Adv sont décrits ;

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE
BLOC 3 : PARTICIPER A UNE RELEVÉ D'INCIDENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
3.1 : Découverte d'obstacles d'anomalies ou de dangers divers vis-à-vis des circulations ferroviaires lors d'une surveillance	3.1.1 : Identifier les obstacles et les dangers divers pour les circulations ferroviaires (engagement de gabarit, défauts de plateforme, arbres dangereux, rupture de rail, relevé de cote nécessitant ralentissement...); 3.1.2 : Prendre les mesures d'une couverture d'obstacle (document métier, mise en œuvre, avis divers, astreinte...); 3.1.3 : Appliquer les restrictions de circulations (prescription, normes...).	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique	3.1 Les différents obstacles et dangers possibles pour les circulations ferroviaires sont identifiés ; La procédure de mise en œuvre d'une couverture d'obstacle est expliquée ;
3.2 : Découverte d'une rupture de rail	3.2.1 : Prendre les mesures adéquates lors de la découverte d'une rupture de rail ; 3.2.2 : Utiliser la carte de rupture de rail ;	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique	3.2 Les mesures à prendre lors de la découverte d'une rupture de rail sont citées ; L'utilisation de la carte de rupture de rail est conforme ; Les personnes à avertir sont clairement identifiées ;
3.3 : Incidents ou dérangements lors de travaux	3.2.1 : Interdire ou adapter la circulation des trains sur la zone considérée en cas de risques relatifs aux caractéristiques géométriques et/ou mécaniques de la voie, à l'engagement du gabarit de la voie, au fonctionnement hors tolérances des équipements critiques de gestion des circulations ; 3.2.2 : Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 3.2.3 : Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation par jeux de rôles	3.3 La consigne d'interdiction ou d'adaptation de la circulation des trains est correcte vis-à-vis de la situation proposée ; Les procédures engagées sont correctement appliquées vis-à-vis de la situation proposée ; Les mesures de sécurité pour rétablir la situation normale sont conformes à la réglementation.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE
BLOC 4 : ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES, DES CIRCULATIONS ET DES BIENS

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
4.1. Identification des sources de danger	4.1.1 : Identifier les sources de danger lors d'un déplacement dans un environnement exposé aux risques ferroviaires (risques de heurt par une circulation et risque électrique) ; 4.1.2 : Identifier les sources de danger lors d'un travail dans un environnement exposé aux risques commun (risques chimique, amiante, bruit, routier, de chute de hauteur et lié à une l'activité physique) ; 4.1.3 : Identifier les sources de danger lors d'un travail dans un environnement exposé aux risques ferroviaires : (risques de heurt par une circulation) ; 4.1.4 : Identifier les sources de danger lors d'un travail faisant obstacle aux circulations ferroviaires ; 4.1.5 : Identifier les sources de danger lors d'un travail avec une entreprise extérieure (risques interférents).	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation via des maquettes à la fin des modules.	4.1 Les sources de danger possibles lors d'un déplacement dans l'environnement exposé dans l'exercice sont citées ;
4.2. Évaluation des risques liés à son intervention	4.2.1 : Evaluer les risques lors d'un déplacement dans un environnement exposé aux risques ferroviaires (zones dangereuses et zones à risque, sens et vitesses de circulation des trains) ; 4.2.2 : Evaluer les risques lors d'un travail dans un environnement exposé aux risques commun (Fiches de donnée sécurité, bons réflexes, principes de sécurité physique et d'économie d'effort ...) ; 4.2.3 : Evaluer les risques lors d'un travail dans un environnement exposé aux risques ferroviaires (mesures d'annonces) ; 4.2.4 : Evaluer les risques lors d'un travail faisant obstacle aux circulations ferroviaires (Utilisation des instructions ou consignes relatives aux conditions de réalisation des travaux et aux conditions de circulation des trains de travaux) ; 4.2.5 : Evaluer les risques lors d'un travail avec une entreprise extérieure (différents acteurs sécurités, missions du Représentant SNCF sur le chantier (RSNCF) et du Représentant de la Sécurité Opérationnelle (RSO)).	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation sur plateaux techniques à la fin des modules.	4.2 Les risques sont identifiés ; L'identification du parcours à réaliser est correcte ;
4.3. Application des mesures réglementaires en vigueur en vue de supprimer ou de prévenir le risque	4.3.1 : Appliquer les mesures réglementaires lors d'un déplacement dans un environnement exposé aux risques ferroviaires (déplacement en sécurité dans les emprises et à proximité des zones à risques ferroviaires, équipement de protection, documents, accès, installations de sécurité du personnel à demeure, orientation, règles de déplacement le long des voies ou lors de leur traversée, bons réflexes face aux risques électriques caténaire ou face à une anomalie, moyens d'alertes) ; 4.3.2 : Appliquer les mesures réglementaires lors d'un travail dans un environnement exposé aux risques commun (équipements de protection, bons réflexes, règles d'utilisation des véhicules de service et du journal de service, règles de consommation d'alcool et de produits psychoactifs, ...) ; 4.3.3 : Appliquer les mesures réglementaires lors d'un travail dans un environnement exposé aux risques ferroviaires (annonce des trains dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles pour les mesures d'annonces, mesures de sécurité nécessaires à la reprise du travail, procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent, mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale) ; 4.3.4 : Appliquer les mesures réglementaires lors d'un travail faisant obstacle aux circulations ferroviaires (accords préalables aux travaux, mesures relatives à la sécurité des circulations, assurance, à la fin des travaux, que rien ne s'oppose à ce que les mesures de sécurité soient levées, mise en place des restrictions nécessaires) ; 4.3.5 : Appliquer les mesures réglementaires lors d'un travail avec une entreprise extérieure (circuits d'autorisation, communication...)	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation sur plateaux techniques à la fin des modules.	4.3 Application conforme des mesures de sécurité prévues vis-à-vis de la mise en situation ; Description conforme des organisations en matière de coactivité ;

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC 5 : COOPERER, COMMUNIQUER ET REALISER LES RETOURS D'EXPERIENCE (BRIEFING/DEBRIEFING)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
5.1 : Coopération lors d'un travail en équipe	5.1.1 : Identifier les acteurs sécurité (agent sécurité du personnel (ASP), Annonceur, Sentinelle, Responsable de planche travaux (RPTX), chef de chantier (CCH)...); 5.1.2 : Identifier les Compétences Non Techniques.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique	5.1 Les acteurs sécurité sont identifiés ;
5.2 : Communication entre les différents acteurs sécurité	5.2.1 : Mettre en œuvre avec les personnels concernés les procédures de communication et de sécurité correspondantes ; 5.2.2 : Coordonner les interventions des différents opérateurs sécurités placés sous son autorité.	Contrôle continu des acquis et des connaissances sous forme de questions à choix multiples et/ou de questions ouvertes, sur feuille ou support informatique et mise en situation par jeux de rôles en fin de module.	5.2 Mise en œuvre conforme aux procédures de communication et de sécurité vis-à-vis de la mise en situation ;
5.3 : Retour d'expérience, briefing/débriefing	5.3.1 : Identifier les éléments clés du briefing sécurité. 5.3.2 : Réaliser un briefing/débriefing	Etude de cas avec analyse de documents	5.3 Briefing/debriefing complet au vu des éléments proposés dans la mise en situation.